

REPUBLICQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

-----&&-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&&-----

**DECRET N°2014-516** DU 22 AOUT 2014

portant nomination et promotion à titre  
exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre du  
Mérite Social.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi n°90 - 32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu la loi n°94 - 029 du 03 juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi n°87-019 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- Vu le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement;
- Vu le décret n°2009 - 051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n°2013 - 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n° 99-243 du 14 mai 1999 et n°2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu l'extrait du relevé n°11 des décisions prises par le Conseil des Ministres en ses séances extraordinaires du mercredi 11 ; jeudi 12 ; et vendredi 13 juin 2014.

Ab

h

## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>**: Monsieur **XUE Lei** est nommé et promu à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre du Mérite Social au grade d'Officier pour prendre rang du jeudi 17 juillet 2014, date de sa réception dans l'Ordre.

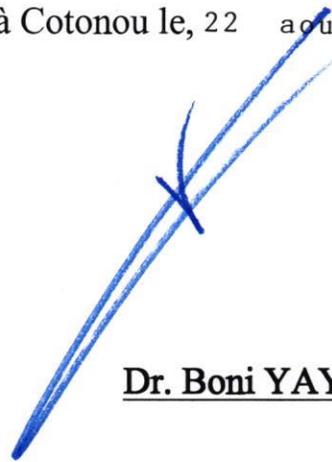
**Article 2**: Sont nommés et à titre Exceptionnel, Civil et étranger dans l'Ordre du Mérite Social au grade de Chevalier pour prendre rang du jeudi 17 juillet 2014, date de leur réception dans l'Ordre les sieurs:

- **LI Hailiang** ;
- **LV Ming Zhang** ;
- **LI Feng** ;
- **XIA Qing Gang** ;
- **LIU Xiao Zhang** ;
- **DU Shenghua** ;
- **CHU Qiang**.

**Article 3**: Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

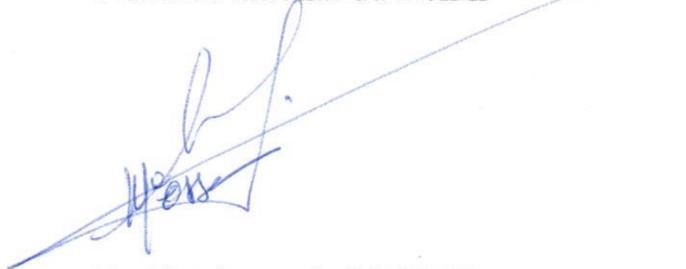
Fait à Cotonou le, 22 août 2014

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de  
l'Ordre National du Bénin



Dr. Koubourath OSSENI

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 30 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE 3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 08